



MAIRIE DE COURS LA VILLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 04 février 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, et en session ordinaire, le jeudi 04 Février 2010, à 20 heures, sous la Présidence de Monsieur Patrice VERCHERE, Maire de COURS LA VILLE.

Madame Annie CHAVANY a été nommée secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Appel des membres du Conseil Municipal : 25 présents, 2 absents dont 2 procurations, soit 27 votants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la précédente réunion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES COMMUNALES - Débat d'orientation budgétaire

Madame VERNAY-CHERPIN présente le Débat d'Orientation Budgétaire aux membres du Conseil.

Monsieur VERCHERE remercie Madame VERNAY pour cet exposé.

Monsieur GASCON partage l'analyse de Madame VERNAY qui a expliqué la nécessité de poursuivre le désendettement de la commune, afin d'anticiper une baisse probable dans les années futures de notre excédent de fonctionnement.

Il demande si la municipalité connaît les conséquences du remplacement de la Taxe professionnelle par la Contribution Economique Territoriale.

Madame VERNAY-CHERPIN précise que les communes percevront une compensation de la part de l'Etat.

Monsieur VERCHERE confirme qu'un fond de péréquation sera mis en place par l'Etat, neutralisant ainsi les inégalités qui pourraient apparaître sur l'ensemble du territoire français. En effet, les collectivités « gagnantes » verseront leurs gains à un fonds national qui redistribuera ces montants aux collectivités « perdantes ».

Monsieur GASCON demande également si la commune a une notion de l'impact des loyers de la future maison de santé sur le budget communal.

Monsieur VERCHERE indique que la commune n'a pas encore connaissance du chiffrage de ce projet. Une rencontre avec le maître d'ouvrage est prévue ce lundi 08 février en mairie.

Monsieur VERCHERE remercie les élus et l'ensemble du personnel pour cette bonne gestion et le suivi des procédures d'achat.

Le Conseil, à l'unanimité,

FIXE, en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, les orientations budgétaires 2010 en prévoyant un budget de fonctionnement se rapprochant des prévisions et réalisations de l'exercice 2009, et en poursuivant la diminution de la dette,

DECIDE de maintenir au niveau de 2010, la pression fiscale des trois taxes ménagères (Taxe d'Habitation, Taxe Foncier Bâti, Taxe Foncier Non Bâti),

MAINTIENT une politique volontariste et qualitative destinée à permettre à la Commune de COURS LA VILLE un développement optimal de la population pour les années à venir, ainsi que le maintien et le développement des services à la population.

PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE à compter du 1^{er} mars 2010 de créer un poste de policier municipal qui pourrait être ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des policiers municipaux, à savoir :

- Gardien,
- Brigadier,
- Brigadier - Chef principal.

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs.

PERSONNEL– Recrutement de personnel contractuel saisonnier

Le Conseil à l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement sur la reconduction des dispositions relatives au recrutement temporaire de personnel pour une période d'un an soit du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011.

ACCEPTE le recrutement d'agents contractuels pour pallier les absences du personnel titulaire des filières administratives, techniques, sportives, culturelles et médico-sociales, lors des congés annuels, de congés exceptionnels ou de difficultés pour pourvoir un poste ainsi que pour satisfaire les besoins saisonniers en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

DIT que ces dispositions concernent :

Un adjoint administratif 2^{ème} classe pour le secrétariat et précise que celui-ci sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe, situé dans l'échelle 3 des rémunérations – Indice brut 297 – Indice Majoré 290.
Des agents des services techniques pour les différents services suivants – technique, voirie, jardins espaces verts, salle des sports, entretien des bâtiments communaux et scolaire et précise que ces agents seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe, situé dans l'échelle 3 des rémunérations – Indice brut 297– Indice Majoré 290.

Un éducateur des activités physiques et sportives 2^{ème} classe – sur la base du 1^{er} échelon de son grade en référence à l'indice brut 306, majoré 297, pour la piscine municipale.

DIT que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits inscrits au BP 2010 – article 64-131 à 64-136 et 6451 à 6458.

ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Conseil,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, qui sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES COMMUNALES – Installation de panneaux électroniques – Subvention au titre du contrat triennal

Le coût global de cette installation est estimé à 17 940,00 € TTC soit 15 000 € HT.

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Président du Conseil Général une subvention, de 35% soit 5 250.00 €, au titre du contrat triennal dans le cadre la requalification des cœurs de village, divers aménagements, programme n° 26, action n° 11.

DIT que cette opération sera inscrite en recette d'investissement au Budget 2010 de la commune.

FINANCES COMMUNALES - Réhabilitation du stade et des vestiaires de la Croix Dumont - Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du contrat triennal.

La rénovation du stade est estimée à 35 417.46€ HT soit 42 359.28€ TTC et la réhabilitation des vestiaires à 86 295.06€ HT soit 103 208.89€ T.T.C. Le coût global de cette opération est évalué à 145 568.17 TTC soit 121 712.52 € HT.

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général, de 35% soit 42 599.38 €, au titre de la requalification des cœurs de village, Equipements sportifs communaux, programme n° 36, action n° 3, pour un coût total de 42 599.38€

DIT que cette recette sera inscrite sur le budget primitif de la commune.

FINANCES COMMUNALES – Réhabilitation des vestiaires du stade de la Croix Dumont– demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement

Le coût de cette opération de réhabilitation des vestiaires est estimé à 86 295.06€ HT soit 103 208.89€ T.T.C.

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention, à hauteur de 30% soit 25 888.52 euros, dans le cadre de la D.G.E., pour la réhabilitation des vestiaires du stade de la Croix Dumont.

DIT que cette opération sera inscrite en investissement au Budget 2010.

FINANCES COMMUNALES – Regroupement des locaux techniques 2^{ème} tranche – Subvention au titre du Contrat triennal auprès du Conseil Général

Monsieur LACHIZE présente le dossier.

Monsieur BARGE souhaite connaître le coût total de l'opération.

Monsieur VERCHERE précise que, cette 2^{ème} tranche n'ayant pas encore débutée, le coût total de l'opération sera aux environs de 900 000 € HT.

Le coût de cette seconde tranche est estimé à 247 260 € HT.

Le Conseil à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Rhône, de 35 % soit 86 541,00 €, dans le cadre du contrat triennal, au titre de la requalification des cœurs de village, divers aménagements, programme n° 31, action n° 6.

DIT que cette opération sera inscrite en recette d'investissement dans le Budget 2010.

FINANCES COMMUNALES – Regroupement des locaux techniques – 2^{ème} tranche – demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement

Le coût de cette seconde tranche est estimé à 247 260 € HT.

Le Conseil à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 30% soit 74 178 €, au titre de la DGE, pour la réalisation de la seconde tranche des locaux techniques pour le personnel communal.

DIT que cette opération sera inscrite en investissement dans le Budget 2010.

FINANCES COMMUNALES – Demande de subvention dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement pour la mise en place d'une vidéosurveillance

Le coût global de cette opération est estimé à 45 152.37 € H.T. soit 54 001.23 € T.T.C.

Le Conseil à la majorité par 23 voix pour et 4 voix contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention, de 30 % soit 13 545.71€, au titre de la D.G.E., pour la mise en place d'une vidéosurveillance.

DIT que cette somme sera inscrite en investissement du budget primitif 2010.

Madame DEGACHE demande quel est le coût total de cette opération et si le matériel sera plus performant que le précédent.

Monsieur VERCHERE précise que cette opération s'élèvera à un montant d'environ 80 000 € et que la technologie évoluant régulièrement, les nouvelles caméras seront plus performantes que les précédentes.

Monsieur GASCON rappelle que l'opposition s'interroge sur l'efficacité de ce système.

Monsieur VERCHERE précise que certains sites isolés nécessitent une surveillance accrue pour répondre au problème de délinquance.

FINANCES COMMUNALES – Aménagement d'un complexe multisports – Subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement

Le coût global de ce projet est estimé à 120 830,62 € H.T. soit 144 513.42 € T.T.C. Il comprend les travaux de soutènement et de terrassement pour l'ensemble de la structure, l'acquisition et l'installation d'un city stade, d'une passerelle et d'équipements sportifs et ludiques.

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention d'au moins 30%, soit 36 249,18 €, dans le cadre de la D.G.E., pour la création d'un complexe multisports « city stade » aux abords des terrains de tennis et de la salle des sports,

DIT que cette opération sera inscrite en investissement au Budget 2010.

FINANCES COMMUNALES – Cession d'un tènement immobilier

Le Conseil à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer les actes nécessaires pour procéder à la cession de la parcelle numéro 1 011 de la section 262 B d'une superficie de 456 m², située au lieu-dit « Pierreton au quartier de « La Ville » pour un montant de 207 €, à Monsieur Bruno GOJJAT, domicilié à Cours La Ville, rue de la Cime de Cours,

DIT que l'ensemble des frais occasionnés par cette cession sera pris en charge par l'acquéreur,

DIT que la recette sera inscrite au budget primitif 2010 de la commune.

FINANCES COMMUNALES – Acquisition de deux parcelles de terrain à la C.C.P.A.T.

Le Conseil à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer les actes nécessaires pour procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées AI 899 et 900 d'une superficie de 90 m² et 109 m² à l'euro symbolique, les frais de notaires et hypothécaires étant à la charge de la commune pour l'acte qui la concerne.

DIT que la dépense sera inscrite à la section investissement du budget primitif 2010 de la commune.

FINANCES COMMUNALES – Installation d'un médecin généraliste sur la commune de Cours La Ville – Approbation d'une Convention à passer avec la société Revitalis – Conseil

Monsieur VERCHERE expose le projet de la commune de faire appel à une société spécialisée pour trouver un médecin généraliste faute d'avoir réussi par des moyens de recrutement plus classiques, tout en regrettant d'être obligé d'en arriver là.

Monsieur GASCON, précise que, compte tenu de l'urgence de la situation, il approuvera par son vote cette solution, même s'il est très réservé sur le principe. Il demande, tout de même, au Conseil Municipal de réfléchir aux Prêts d'Honneur à des étudiants en médecine. Il interroge monsieur le Député sur la possibilité d'un projet de loi incitant les jeunes diplômés à venir s'installer sur les territoires qui manquent de médecins, comme cela a été fait pour les infirmiers.

Monsieur SANLAVILLE regrette qu'il faille payer pour faire venir un médecin sur notre commune et ne souhaite pas cautionner cette proposition.

M. VERCHERE rappelle que malgré de multiples recherches, le constat s'avère identique à celui de nombreux territoires ruraux de France, il est très difficile de faire venir un médecin généraliste dans nos campagnes. Il indique que le Président de la République devrait prochainement avec Michel MERCIER, Ministre de l'espace rurale et de l'aménagement du territoire faire des propositions pour répondre à cette préoccupation.

Le Conseil par 26 voix pour et une voix contre,

APPROUVE la convention à intervenir entre le cabinet Revitalis-Conseil, et la commune de Cours La Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que les crédits seront inscrits en dépenses de fonctionnement du budget 2010, sur le compte 611.

COMMUNICATIONS DES ELUS

Mr Le MAIRE

→ AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE : L'objectif est de redynamiser notre centre ville, lui donner un nouvel aspect plus agréable, permettre une meilleure rotation des véhicules sur la rue Georges Clémenceau, prendre en compte l'accessibilité piétons, réhabiliter les places du centre et de la Bouverie. Ce projet se déroulera sur une période d'un an et demi, un géomètre vient de réaliser les relevés topographiques, il y aura sur 2010 une phase de concertation et une réunion publique, puis une phase de travaux qui débutera début 2011.

→ STADE CROIX DUMONT : Le permis de construire des vestiaires de la Croix Dumont a été accordé.

→ LOCATION au magasin CORSPO de la maison Anselmini, rue de l'Egalité, achetée en octobre 2009, pour un montant 3 332,04 € par an, soit 277,67 € mensuel.

→ ERDF : Convention passée sans engagement financier avec ERDF (dans le cadre de la loi S.R.U.), permettant à la commune de prendre en compte l'existence et les capacités du réseau d'électricité lors de la révision du P.L.U.

→ TRAVAUX DE LA CAISSE D'EPARGNE : ces travaux perdurent, la palissade devrait demeurer encore quelques mois. L'avantage pour la commune est le paiement de la part de la Caisse d'Epargne d'un loyer de 450€/mois pour l'emplacement de son « mobil bank » sur le square Valentin, rue Général Leclerc.

→ TNT : Convention passée pour la mise en place d'une antenne TNT à côté de celle existant « Chemin des Filtes ».

Mme DEVEAUX

→ HAITI : une urne est la disposition de la population, à l'accueil de la mairie, pour déposer des dons pour l'association « Ressins solidarité », fondée en 1999 par Mr GARDETTE qui œuvre depuis des années pour HAITI.

→ EMPLOIS D'ETE : le recrutement d'été est lancé jusqu'au 30 avril. Les jeunes qui souhaitent travailler cet été en mairie peuvent déposer leur candidature au secrétariat : CV + lettre de motivation + fiche de renseignements à remplir. A ce jour déjà 15 personnes se sont inscrites.

→ EMPLOIS D'ETE à LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : l'automatisation des péages étant toujours reportée, des jeunes seront recrutés (renseignements en Mairie ou CCPAT). Par contre, les recrutements liés à l'entretien du camping seront confiés à La Passerelle.

→ CENTRE DE VACCINATION : fermeture depuis le samedi 23 janvier 2010, il a été comptabilisé environ 1000 personnes vaccinées.

Mme DEVEAUX adresse tous ses remerciements aux bénévoles et personnels présents, notamment Monsieur Gérard MORISSON en charge du dossier, ainsi qu'au Centre Social qui a prêté ses locaux malgré les bouleversements organisationnels engendrés pour le centre et les écoles primaires.

Mr LACHIZE

→ Les Travaux de raccordement gaz et de changement des canalisations, au quartier de la Gare, sont terminés. Au printemps seront réalisés l'aménagement des trottoirs et terrasses des deux commerces ainsi que le goudronnage du carrefour.

→ AMENAGEMENT RUE DE CHARLIEU : une réunion avec l'ensemble des concessionnaires a eu lieu ce jour afin d'anticiper leurs travaux et d'étudier le projet. Le réaménagement complet de cette rue et des trottoirs devrait débuter à l'automne.

→ NEIGE : 200 tonnes de sel ont été utilisées au cours des épisodes neigeux de cet hiver. Actuellement la commune est en rupture de stock, nos commandes ne pouvant être honorées.

Il est demandé aux administrés une prise de conscience générale, le personnel communal fait tout son possible pour déneiger les 80 kilomètres de voies communales, durant ces épisodes neigeux la population doit changer son mode de vie, modérer ses déplacements et surtout équiper les véhicules en pneus neige. Dans des secteurs géographiques tels que les nôtres, la neige ne doit plus être une surprise, c'est un phénomène climatique normal.

→ COLLECTE DES DECHETS INFECTIEUX POUR LES PARTICULIERS en auto traitement (seringues, aiguilles, pansements...) : la CCPAT a renouvelé la convention avec l'association AILES. Une collecte par trimestre a lieu dans 4 mairies, dont COURS LA VILLE les 17 mars – 01 juin – 14 septembre – 14 décembre de 10h30 à 12h30. Le coût s'élève à 1425 euros pour 95 patients concernés soit environ 15 euros/an/patient à la charge communautaire. Ces déchets infectieux ne sont donc plus mêlés aux ordures ménagères limitant ainsi les risques.

LES BRIGADES VERTES :

→ Signature d'un contrat de service du dispositif des brigades vertes avec l'association « Rhône Insertion environnement » pour l'année 2010. Cette activité, au service des collectivités, est un support à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) ; elle est subventionnée par le Conseil Général du Rhône.

Depuis plusieurs années, la Mairie utilise ce service qui consiste à débroussailler, couper les ronces et arbustes inutiles et autres végétaux sur la commune. Le service possède son matériel propre.

Le programme élaboré avec les services des espaces verts et de la voirie est le suivant :

- Suivi et entretien des abords du complexe sportif Paul Vallier et terrain au dessus des futurs tennis
- Débroussaillage du terrain au dessus du centre des Sapeurs-Pompiers
- Entretien du terrain entre le stade de la Rivière et les Ets THION
- Entretien du terrain de la Grande écluse (vers dépôt de sel et bassin de rétention), talus côté route
- Suivi et entretien du chemin de l'Enfer à l'Isle suite à sa réouverture l'an dernier (vers Ets Giraud)
- Débroussaillage et abords de la trouée du Calvaire visible depuis la rue Général Leclerc.

Les travaux sont programmés semaines 17 à 19 pour une durée d'environ 12 jours. En contrepartie, la Mairie prend en charge les repas chauds et verse au Département une participation forfaitaire de 40 €/jour pour l'ensemble de la brigade (5 ou 6 personnes + 1 chef d'équipe).

LES BRIGADES DE RIVIERES :

La CCPAT a également signé un contrat avec les Brigades de Rivières pour l'entretien des berges du Rhins et de la Trambouze, partie amont du bassin versant, Rhins, Rhodon, Trambouzan.

Les interventions sur la commune concerne « La Trambouze », 800 mètres en amont du moulin, jusqu'au « Bas de Cours » pour un itinéraire de 4 985 mètres de berge en rive gauche et 3325 mètres en rive droite (Loire). Les enjeux de ce tronçon concernent la préservation de la Ripisylve. En effet, cet ensemble de formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau évite leur érosion. L'objectif est d'effectuer une sélection de la végétation afin de prévenir les risques d'inondation et maintenir la géomorphologie du cours d'eau. Cinq semaines de travaux sont prévues en été 2010, à la charge de la CCPAT.

Ce programme vise à améliorer la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et piscicoles.

Mr CABOUX

→ AFFAIRES SCOLAIRES :

- 55 élèves ont participé à la classe de neige à Autrans du 18 au 24 janvier.
- Un stage de remise à niveau sera proposé aux élèves de CM1 et CM2 présentant des difficultés en, français et mathématiques pendant les vacances de printemps, pour une durée de 15h, à raison de 3h/jour.
- L'inspecteur académique autorise, à titre exceptionnel, le transfert de la journée scolaire du vendredi 14 mai à celle du mercredi 12 mai.
- Suite à la grève du 21 janvier, un service d'accueil a été mis en place à l'école Léonard de Vinci. Concernant la grève du 24 novembre 2009, une compensation financière de 396.90€ a été versée à la commune.

→ AGRICULTURE

Suite à la sécheresse de l'été 2009, notre commune a été retenue au titre des calamités agricoles « sécheresses, perte de fourrage ».

→ FLEURISSEMENT

La 3^{ème} fleur est confirmée. La commune a obtenu le 2^{ème} prix au concours départemental et régional des Chapelles fleuries. Un 2^{ème} prix en 1^{ère} catégorie a été décerné à Monsieur et Madame COILLARD, Les Charrières, au concours des maisons fleuries.

→ Le 6 mars aura lieu un forum sur les métiers de la défense en Mairie de Mardore de 9h à 12h.

→ Le Comité du Mémorial de Thel organise un repas dansant le samedi 13 mars 2010, salle polyvalente de La Ville à 12h30 (choucroute au tarif de 18€).

→ Le 7 mars les Amis du Théâtre donneront une représentation supplémentaire au profit d'HAITI.

Mr CANET

→ COMPLEXE DE TENNIS

Les travaux de construction du complexe de tennis, très perturbés par la neige, ont commencé il y a 15 jours. La plate forme du tennis couvert a tout de même pu être réalisée, ce qui a permis au maçon de commencer les travaux.

Les demandes d'utilisation de ce nouveau complexe affluent de la part des associations et des écoles.

Mr LACROIX

→ Fait un compte rendu de la commission Déchet qui a eu lieu dernièrement à la CCPAT :

- adaptation des horaires d'ouverture des déchetteries
- modification de la hauteur du garde corps (avec un système de bavette)
- éventualité de fermeture des petites structures, qui seront remplacées par des déchetteries semi mobiles.
- questionnement sur les remplacements des futurs départs à la retraite
- interrogation sur la réduction des déplacements des camions
- éventualité d'une mise en place d'une redevance incitative (en fonction du poids de ses déchets) comme sur Charlieu

Monsieur SANLAVILLE fait remarquer que l'idéal serait de réduire la production d'emballages.

Monsieur LACROIX et Madame VERNAY évoque le projet de création d'un mémo – tri par le Conseil Municipal des Enfants.

Mme SADOT

→ Inauguration du salon de coiffure, « L'Intui 'Tif », 4 rue Général Leclerc (anciennement ARMILLON) de Melle VIVIER Stéphanie.

→ Ouverture d'un Cyber café, dépannage et restauration rapide ouvert 7 jour / 7, à la place de l'ancienne boucherie Rue de Charlieu.

Mr GEAY

→ Annonce l'ouverture du chantier VRD en Rossand, vers le 15 février 2010, pour une durée d'environ 1 mois. Des dispositions ont été prises afin de ne pas occasionner trop de nuisances aux riverains et aux automobilistes.

→ Informe qu'une barrière de sécurité a été mise en place sur la route des Ecoles, en direction de la Cime de Cours. Il est demandé aux automobilistes de limiter leur vitesse de circulation, tout particulièrement aux heures d'entrée et de sortie de l'école.

Une 2^{ème} barrière de protection sera installée afin de sécuriser une serve sur la route au dessus de l'école.

QUESTIONS DIVERSES

→ Madame BUFFARD demande ce qui peut être fait pour limiter le stationnement anarchique des voitures aux abords de l'école Saint Charles.

Monsieur VERCHERE informe qu'un nouveau policier municipal sera bientôt là. De plus, dans le cadre du projet d'aménagement du centre ville, cette zone sera étudiée avec attention et très certainement modifiée. En outre, il évoque l'intérêt limité des parents d'élèves pour le ramassage scolaire puisque le bus de la commune est rarement plein. On peut en arriver à se poser la question de l'utilité d'un tel service.

De plus, l'idée de la mis en place de zones bleues en centre ville est avancée.

→ Monsieur BECOT demande à ce que soit prolongée l'ouverture du centre social au mois d'août et pour les vacances de Noël.

Madame DEVEAUX précise, que la question avait déjà été posée au Centre et qu'il lui avait été répondu que le personnel doit prendre ses congés et que de plus, l'encadrement doit être assuré par des animateurs qualifiés. La demande sera transmise au centre plus particulièrement pour la dernière semaine d'août.

→ Madame BRESSON demande à ce que soient mieux indiquées les directions « Complexe sportif » et « Stade » à l'embranchement vers la DDE.

Monsieur VERCHERE indique que des demandes de panneaux ont été faites auprès de la CCPAT dans le cadre de la deuxième phase de l'Opération Rurale Collective.

→ Madame CHAVANY demande si COURS LA VILLE est concerné par l'implantation des éoliennes sur RANCHAL. Monsieur VERCHERE précise que ce projet ne doit pas affecter notre commune, puisqu'il n'en a pas été informé.

La séance est levée à 23h00

Le Député - Maire
Patrice VERCHERE

